

	1ere commission	2nde commission
Date limite de réception des dossiers de demande par les composantes	10/11/2022	
Date limite de réception des dossiers à la DFE <i>ENVOI PAR COURRIEL UNIQUEMENT</i> <i>NB : possibilité d'envois échelonnés</i>	17/11/2022	
Date, horaire et lieu de réunion de la commission	24/11/2022 de 9 h à 11 h	<i>à venir</i>

NB : la seconde commission est réservée aux doctorants et aux IA tardives sur dérogation.

Les étudiants qui auraient dû demander un remboursement exceptionnel avant le 31 octobre ne peuvent pas prétendre à une prolongation des délais de demande auprès de cette seconde commission.